

FINANCES

NOTE DE SYNTHÈSE

Objet : Budget primitif 2020 – Budget Principal

Le budget primitif 2020 s'équilibre comme suit :

	Reports 2019	Opérations réelles (dont RAR)	Opérations d'ordre entre sections	Total
Fonctionnement				
Recettes	1 013 338,74 €	43 184 661,26 €	28 000 €	44 226 000,00 €
Dépenses		39 538 000,00 €	4 688 000 €	44 226 000,00 €
Investissement				
Recettes	2 918 349,72 €	12 329 902,00 €	4 688 000 €	19 936 251,72 €
Dépenses	3 392 678,03 €	16 515 573,69 €	28 000 €	19 936 251,72 €
Autofinancement			4 660 000 €	

FONCTIONNEMENT

Les **recettes réelles de fonctionnement** s'élèvent à **43.184.661,26** (-0,48% par rapport au BP 2019), auxquelles s'ajoutent l'excédent 2019 de 1.013.338,74 €.

Elles comprennent :

- **Les recettes fiscales : 36.250.367 €**

Concernant les taxes foncières, il est proposé de reconduire les taux d'imposition au même niveau qu'en 2019.

Fiscalité directe	Bases réelles 2019 (état 1288)	Taux 2019	Bases prévisionnelles 2020	Produit fiscal 2020 à taux constants
Taxe d'habitation	52 776 592 €	19,81%	53 926 000 €	10 682 741 €
Taxe sur le foncier bâti	63 303 100 €	13,00%	67 622 000 €	8 790 860 €
Taxe sur le foncier non bâti	114 422 €	22,46%	116 500 €	26 166 €
Total	116 194 114 €		121 704 500 €	19 499 767 €

Le produit attendu, à taux constants, s'élève à **19.499.767 €**.

Le montant de l'attribution de compensation versée par la Métropole du Grand Paris (reversement de la fiscalité économique transférée) s'élève à 12.388.770 €.

Le produit prévisionnel de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, instituée par la commune et reversée à l'Etablissement public territorial Grand Orly Seine Bièvre, s'élève à 2.924.630 €. Les prévisions de recettes correspondant aux droits de mutation sont estimées à 850.000 €. A cela s'ajoutent la taxe sur l'électricité (480.000 €), la taxe sur les pylônes (85.000 €) et d'autres produits (22.200 €).

➤ **Les dotations et subventions : 4.400.985 €**

La dotation globale de fonctionnement comprend la dotation forfaitaire de 2.275.395 € et la dotation de solidarité urbaine de 180.885 €.

Le montant des compensations de l'Etat pour les abattements et les exonérations fiscales s'élève à 584.115 €.

A cela s'ajoutent les subventions pour la Petite enfance (879.000 €), pour les centres de loisirs (210.000 €), pour la navette (90.000 €), pour les masques (60.000 €) et diverses subventions et participations (61.090 €).

➤ **Les produits des services : 1.191.300 €**

Les produits des services sont les participations des familles ou des habitants pour les activités périscolaires, culturelles et sportives et pour les structures de petite enfance, ...

➤ **Les produits de gestion courante : 214.107,26 €**

Il s'agit des remboursements de frais de personnel, soit de l'EPT au titre de mise à disposition de personnels pour les déchets ménagers et l'assainissement, soit de la Sécurité sociale, soit du titulaire du marché d'assurance statutaire de la Ville (accidents, ...).

➤ **Les autres produits de gestion courante : 744.974 €**

Il s'agit des redevances d'occupation du domaine public ou privé de la commune.

➤ **Les produits exceptionnels : 49.000 €**

➤ **Les recettes financières : 333.928 €**

La Ville de Thiais a conclu avec l'Etat une convention permettant de clore le contentieux avec la SFIL concernant deux emprunts structurés et le réaménagement de ces emprunts. En contrepartie, la Ville percevra 333.928 € par an jusqu'en 2027.

Les **dépenses réelles de fonctionnement** s'élèvent à **39.538.000 €** (-0,07% par rapport au BP 2019).

Elles comprennent notamment :

- Les dépenses de personnel : 17.368.000 €
- Les subventions au CCAS, à la Caisse des Ecoles, aux associations, au BSPP : 2.435.197 €
- La participation au fonds de compensation des charges territoriales : 315.144 €
- Les charges à caractère général, charges de gestion courante et exceptionnelles : 10.214.029 €
- Les dépenses de protection de la population contre le COVID (masques, ...) : 260.000 €
- Les charges financières : 1.531.000 €
- Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) : 850.000€
- Le prélèvement au titre du fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) : 3.640.000 €

- Le reversement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères : 2.924.630 €

L'autofinancement, constitué du virement du fonctionnement à l'investissement (2.595.500 €), des dotations aux amortissements (2.092.500 €), minorés de l'amortissement des subventions d'investissement (28.000 €), s'élève à **4.660.000 €**.

L'autofinancement de 4.660.000 € est composé :

- de l'épargne brute dégagée sur l'exercice 2020, soit 3.646.661 €
- de l'excédent 2019 (1.013.339 €), repris dans le budget 2020 et affecté au financement des opérations d'équipement.

INVESTISSEMENT

Programme d'investissement :

Les **dépenses réelles d'investissement** s'élèvent à **9.230.000 €**.

Le programme d'investissement 2020 comprend les projets suivants :

- Grands projets : rénovation du Palais omnisports de Thiais (phases et 2), frais d'études pour la future passerelle de la zone SENIA, ...
- Opération ANRU des Grands Champs : travaux de voirie et réseaux divers de la phase 2020
- Bâtiments : travaux et grosses réparations dans les bâtiments et équipements communaux, concernant notamment le réaménagement de la rue Paul Vaillant Couturier (parvis), les travaux de rénovation de l'école maternelle Jeanne d'Arc (phase 2020), les travaux de la piscine (ventilation, remise en état des blocs cabine, ...), la rénovation de la toiture du centre technique municipal, ...
- Voie et infrastructures : entretien et investissements relatifs à la voirie, aux mobiliers urbains et des espaces verts (notamment les plantations).
- Acquisition et renouvellement de matériels : services à la population (enfance, petite enfance, sports, culture, etc.), matériels et logiciels informatiques, ...
- Installations de chauffage : quote-part des abonnements relatifs aux opérations de gros entretien renouvellement des installations de chauffage.
- Participation Brigade des sapeurs-pompiers : participation versée sous forme de subvention d'investissement à la brigade des sapeurs-pompiers de Paris.

Modalités de financement :

Les dépenses d'investissement sont financées :

Par des **recettes réelles d'investissement** qui s'élèvent à **4.570.000 €** :

- Les recettes propres d'investissement :
 - le fonds de compensation de la TVA : 950.000€
 - la taxe d'aménagement : 1.100.000 €
 - les amendes de police : 13.000 €
- Les subventions : 377.000 €
- Les remboursements d'assurances pour sinistres : 130.000 €
- Le recours à l'emprunt à hauteur de 2.000.000 €

Pour mémoire, le montant de la dette nouvelle est inférieur au montant du capital des emprunts remboursés en 2020 (3.738.000 €).

Et par l'autofinancement : 4.660.000 €.

Le programme d'équipement 2020 peut se résumer comme suit :

Dépenses		Recettes	
Remboursement du capital de dette	3 738 000 €	4 660 000 €	Autofinancement
Loyers financiers du PPP (capital)	901 000 €	950 000 €	FCTVA
Subvention BSPP	70 000 €	1 100 000 €	Taxe d'aménagement
Installation de chauffage (renouvellement)	214 000 €	13 000 €	Amendes de police
Travaux de rénovation PODT	1 200 000 €	275 000 €	Subvention Région Ile de France PODT
Travaux VRD ANRU Grands Champs	265 500 €	50 000 €	Subventions CD 94 VRD Grands Champs
Opération passerelle frais d'études	125 000 €	52 000 €	Opération passerelle subvention
Travaux CL Ferry/gymnase Oriola	75 000 €	130 000 €	Remboursement assurances sinistres
Opérations d'équipement annuelles	2 641 500 €	2 000 000 €	Emprunt 2020
TOTAL	9 230 000 €	9 230 000 €	TOTAL

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le Budget Primitif 2020, par chapitre, comme suit :

Section de fonctionnement		Dépenses	Recettes
920	Services généraux des administrations	6 327 962,00 €	474 197,26 €
921	Sécurité et salubrité publiques	1 919 900,00 €	60 000,00 €
922	Enseignement formation	6 739 792,00 €	897 300,00 €
923	Culture	1 852 381,00 €	139 000,00 €
924	Sport et jeunesse	5 534 793,00 €	392 500,00 €
925	Interventions sociales et santé	1 133 063,00 €	21 200,00 €
926	Famille	2 612 165,00 €	1 061 000,00 €
927	Logement	42 520,00 €	
928	Aménagement et services urbains	7 250 545,00 €	3 265 930,00 €
929	Action économique	100 610,00 €	107 174,00 €
931	Dettes et autres opérations financières	1 531 000,00 €	333 928,00 €
932	Dotations et participations non affectées	850 000,00 €	3 106 695,00 €
933	Impôts et taxes non affectées	3 643 269,00 €	33 325 737,00 €
934	Transfert entre sections	2 092 500,00 €	28 000,00 €
939	Virement à la section d'investissement	2 595 500,00 €	
002	Excédent de fonctionnement reporté		1 013 338,74 €
Total		44 226 000,00 €	44 226 000,00 €

Section d'investissement - Dépenses		Restes à réaliser 2019	Propositions nouvelles	Total
900	Services généraux des administrations	1 125 597,82 €	610 060,00 €	1 735 658 €
901	Sécurité et salubrité publiques	30 793,01 €	100 000,00 €	130 793 €
902	Enseignement formation	285 531,68 €	540 890,00 €	826 422 €
903	Culture	73 296,63 €	41 630,00 €	114 927 €
904	Sport et jeunesse	4 878 844,62 €	1 824 220,00 €	6 703 065 €
905	Interventions sociales et santé	1 602,00 €	4 500,00 €	6 102 €
906	Famille	73 913,55 €	28 700,00 €	102 614 €
907	Logement			- €
908	Aménagement et services urbains	815 994,38 €	1 441 000,00 €	2 256 994 €
909	Action économique			- €
911	Dettes et autres opérations financières		4 639 000,00 €	4 639 000 €
914	Transfert entre sections		28 000,00 €	28 000 €
001	Résultat d'investissement reporté		3 392 678,03 €	3 392 678 €
Total		7 285 573,69 €	12 650 678,03 €	19 936 251,72 €

Section d'investissement - Recettes		Restes à réaliser 2019	Propositions nouvelles	Total
900	Services généraux des administrations	7 160,00 €		7 160,00 €
901	Sécurité et salubrité publiques			- €
902	Enseignement formation			- €
903	Culture			- €
904	Sport et jeunesse	1 627 742,00 €	275 000,00 €	1 902 742,00 €
905	Interventions sociales et santé			- €
906	Famille			- €
907	Logement			- €
908	Aménagement et services urbains		102 000,00 €	102 000,00 €
909	Action économique			- €
911	Dettes et autres opérations financières		4 918 349,72 €	4 918 349,72 €
912	Dotations et participat. non affectées		963 000,00 €	963 000,00 €
913	Impôts et taxes non affectées		1 100 000,00 €	1 100 000,00 €
914	Transfert entre sections		2 092 500,00 €	2 092 500,00 €
919	Virement section de fonctionnement		2 595 500,00 €	2 595 500,00 €
95	Produit des cessions d'immobilisations	6 125 000,00 €	130 000,00 €	6 255 000,00 €
Total		7 759 902,00 €	12 176 349,72 €	19 936 251,72 €
